



Rapporteur : Mme ROUX

50475

40 - Ressources humaines

Transformations de postes

Le 24 février 2025 à 15h28, les membres du Conseil départemental, régulièrement convoqués par M. CHENUT, Président, se sont réunis dans les locaux de l'Assemblée départementale, sous sa présidence.

Au moment du vote de la présente délibération,

Étaient présents : Mme BIARD, Mme BILLARD, M. BOHANNE, Mme BOUTON, M. CHENUT, M. COULOMBEL, Mme COURTEILLE, Mme COURTIGNÉ, M. DE GOUVION SAINT-CYR, M. DELAUNAY, M. DÉNÈS, Mme DUGUÉPÉROUX-HONORÉ, Mme FAILLÉ, Mme FÉRET, M. GUÉRET, M. GUIDONI, M. HERVÉ, M. HOUILLOT, M. LAPAUSE, Mme LARUE, Mme LE FRÈNE, M. LE GUENNEC, M. LE MOAL, M. LENFANT, M. LEPRETRE, M. MARCHAND, M. MARTIN, M. MARTINS, Mme MERCIER, Mme MESTRIES, M. MORAZIN, Mme MOTEL, M. PAUTREL, M. PERRIN, M. PICHOT, Mme QUILAN, Mme ROCHE, Mme ROGER-MOIGNEU, Mme ROUSSET, Mme ROUX, Mme SALIOT, M. SOHIER, M. SORIEUX, M. SOULABAILLE

Absents et pouvoirs : Mme ABADIE (pas de pouvoir donné), M. BOURGEOUX (pas de pouvoir donné), Mme BRUN (pouvoir donné à M. LAPAUSE), Mme GUIBLIN (pouvoir donné à M. DE GOUVION SAINT-CYR), Mme KOMOKOLINAKOAFIO (pouvoir donné à M. LE GUENNEC), Mme LEMONNE (pouvoir donné à M. LENFANT), Mme MAINGUET-GRALL (pouvoir donné à Mme COURTIGNÉ), Mme MORICE (pouvoir donné à M. SORIEUX), M. SALMON (pouvoir donné à Mme ROCHE), Mme TOUTANT (pas de pouvoir donné)

Après épuisement de l'ordre du jour, la séance a été levée à 17h13

La Commission permanente

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment l'article L. 3211-2 ;

Vu la délibération du Conseil départemental du 1^{er} juillet 2021 portant délégation de pouvoirs à la Commission permanente ;

Exposé :

MISES EN ADEQUATION

Il est proposé le recalibrage de trois postes, pour mise en adéquation avec les missions et / ou le profil statutaire des agents occupant ces postes :

Pôle dynamiques territoriales:

- Un poste d' "aide technique de laboratoire" à Laboceca, transformé en poste de "technicien.ne de laboratoire", de la catégorie C vers la catégorie A.

Pôle territoires et services de proximité:

- Un poste d' "assistant.e administratif.ve et agent.e accueil social mineurs non accompagnés" à la mission mineurs non accompagnés de l'agence départementale du pays de Rennes, transformé en poste de "gestionnaire mise à l'abri et accueil social", de la catégorie C vers la catégorie B ;
- Un poste d' "assistant.e administratif.ve médico-social.e" à l'agence départementale du pays de Redon et des Vallons-de-Vilaine, centre départemental d'action sociale de Guichen, transformé de la catégorie B vers la catégorie C.

Le détail de ces transformations de postes figure en annexe.

Décide :

- d'autoriser la transformation des postes listés en annexe.

Vote :

Pour : 51

Contre : 0

Abstentions : 0

En conséquence, la délibération est **adoptée à l'unanimité.**

Transmis en préfecture le :
7 mars 2025
ID: CP20253073

Pour extrait conforme